



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 mars 2021

Objet de la délibération

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Claudine CORPART à Lisenn LE CLOIREC , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Jacques KERZERHO à Marie-Françoise CÉREZ , Joël TRÉCANT à Martine JOURDAIN , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.03.002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai 2020 et de la séance du 2 juillet 2020 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le dernier Conseil Municipal sont les suivants :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché de travaux pour la construction d'un auvent pour l'extension du club aviron hennebontais- lot 1 : Terrassement maçonnerie	CTP	9 680,26	25/01/2021
Marché de travaux pour la construction d'un auvent pour l'extension du club aviron hennebontais- lot 2 : Charpente-bardage bois	Le Trudet	13 532,16	26/01/2021
Marché de travaux pour la construction d'un auvent pour l'extension du club aviron hennebontais- lot 3 : Couverture zinc-bacs acier	André Stévant	18 048,76	28/01/2021
Marché de prestations de renseignements juridiques pour la Ville et son CCAS	SVP	18 000 (pour trois ans)	25/01/2021

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

- Contrat d'assurance protection juridique de la personne morale : ALLIANZ : paiement frais avocat liés au contentieux RH : 1 200,00 €

- Contrat d'assurance protection juridique de la personne morale : AXA : paiement frais avocat liés à un contentieux Droit public (délégation de service public) : 1 200,00 €

- Contrat d'assurance protection juridique de la personne morale : AXA : paiement frais avocat liés à un contentieux RH : 1 200,00 €

-Remboursement assurances statutaires du 1^{er} janvier au 8 février 2021 : 17 502.30 €

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Janvier 2021

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	1	1
Saint-Gilles	1	15
Saint-Caradec		5
TOTAL	2	21

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		1
Saint-Gilles	1	
Saint-Caradec		
TOTAL	1	1

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- Facture Médiatrice désignée par le Tribunal Administratif contentieux Fonction Publique février 2021 : 318,00 €

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 31
- Nombre de DIA reçues du **01 02 2021** au **26 02 2021** : 31

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Contentieux RH	Cour Administrative d'Appel de Nantes	Le Conseil Municipal par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT charge le Maire de défendre la commune contre les actions formées contre elle devant une Cour Administrative d'Appel (dépôt d'un mémoire en défense par le cabinet LEXCAP)

26 – Demandes de subventions

- DCDAP202101001 Demande aides financières dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2021 – Mise en valeur de l'Environnement,
- DCDC202101002 Projet Artistique et Culturel de l'Artothèque/Galerie Pierre Tal Coat,
- DCDAP202101003 Demande aides financières dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2021 – Travaux de réhabilitation du Gymnase Victor Hugo,
- DCDAP202102004 Demande aides financières dans le cadre de l'appel à projet « Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les Transitions » Programmation 2021 – Travaux de végétalisation des cours d'écoles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 01 03 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 08 03 2021

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ